



Avis de mise à disposition du public de la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Copropriétés Dégradées (OPAH-CD) pour la copropriété « Le Gardian » 20 rue des Gardians - 13014 Marseille

Dans le cadre d'un accord partenarial sur les grandes copropriétés dégradées signé en 2017 entre la Métropole, l'Etat, La Ville de Marseille, l'ANAH et d'autres partenaires institutionnels, il a été décidé de retenir une stratégie de mise en place d'une Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat – Copropriété dégradée (OPAH-CD) à l'échelle de la seule copropriété du Gardian. Les partenaires ont validé un calendrier et un programme de mise en œuvre de cette OPAH-CD permettant d'initier la phase d'élaboration du dispositif, objet de la présente convention.

Conformément à l'article L303-1 du code de la construction et de l'habitation, la Métropole Aix-Marseille Provence met ainsi à disposition du public la convention d'OPAH-CD avant sa signature pour la copropriété « Le Gardian » située au 20, rue de Gardians dans le 14^{ème} arrondissement de Marseille pendant un mois du **2 mai au 2 juin 2023 inclus** à :

Espace Accompagnement Habitat

19, rue de la République

13002 Marseille,

Ouvert du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h et de 13h00 à 16h45

La convention pourra également être consultée sur le site de la Métropole Aix-Marseille Provence, www.marseille-provence.fr, pendant la période de mise à disposition au public.